

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	11
Pouvoirs	5
Membres absents	2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2025.

Vote	
à l'unanimité	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

### Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL ; Josette VAYSSE

Procurations : Vincent NICOULEAU à Geneviève ABRANTES ; Sophie MOULY à Annette CLUZEL ; Aude JALADE à Jacky LACAN ; Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Pierre GRIMAL à Michel LAURENS.

Absents excusés : Angélique MASSOL ; Martine ALBUCHER.

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Geneviève ABRANTES.

### OBJET DE LA DELIBERATION : SUBVENTION A L'ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES DE LINCOU.

**Monsieur le Maire rappelle** au Conseil qu'une subvention de 1000 € a été octroyée à l'Association Comité des Fêtes de Lincou lors du vote du budget primitif 2025 de la commune.

Il expose à l'assemblée que le Comité des Fêtes prévoit de tirer un feu d'artifice à l'occasion de la fête votive du village de Lincou Ce spectacle n'ayant pas été prévu avant le vote du budget, l'association demande une aide supplémentaire de la commune pour cette nouvelle attraction.

Afin de permettre au Comité des Fêtes de réaliser la fête du village dans de bonnes conditions, Monsieur le Maire propose d'octroyer 450 € à cette association.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE : à l'unanimité**

- **D'attribuer** une subvention de **450 €** à l'association Comité des Fêtes de Lincou.
- **Dit que** les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

**Geneviève ABRANTES**



Le Maire,

**Michel CAUSSE**

